

**1. COTISATION**

La participation financière des familles sera proportionnelle à leur quotient familial.

*Aucune cotisation ne sera remboursée, sauf pour raison médicale, sur présentation d'un certificat, au prorata du nombre de mois d'absence minimum. Tout mois commencé sera dû.*

**2. DEROULEMENT**

Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école par les éducateurs sportifs diplômés d'Etat qui les encadrent durant toute l'activité INISPORTS.

*Les parents devront impérativement récupérer leur enfant sur le lieu de l'activité avant 18h45 maximum.*

*Toute récupération de l'enfant par une personne non habilitée sera refusée.*

*Assurez-vous auprès des éducateurs que le nom de toutes les personnes susceptibles de venir récupérer votre enfant apparaisse sur le listing.*

Une 2<sup>ème</sup> paire de chaussures de sports (autre que celles que l'enfant a aux pieds pour venir sur le site) ainsi qu'une tenue spécifique à l'activité sportive seront exigées à chaque séance.

*En l'absence de cette paire de chaussures ou de cette tenue sportive, votre enfant ne pourra pratiquer l'activité.*

*Les éducateurs déclinent toute responsabilité au sujet des : bijoux, cartes de jeux, téléphones, etc...*

**3. ABSENCE et ARRET**

Toute absence devra être signalée :

- au coordinateur Venot Alexis 06.14.97.21.61
- au service des Sports au 01-34-28-65-64 ou par mail à : [sports@deuillabarre.fr](mailto:sports@deuillabarre.fr)
- à l'éducateur sportif : Jeremy Coutard 06.82.40.06.14

COORDINATEUR INISPORTS Alexis Venot 06.14.97.21.61

SERVICE DES SPORTS 01.34.28.65.64

HABILITATION DE REPRISE EN CHARGE

ECOLE FREQUENTEE :

Nom de l'enfant : .....

Prénom : .....

Je soussigné(e)  Père  Mère  Tuteur légal

Nom : ..... Prénom : .....

Autorise mon (mes) enfant(s) à rentrer seul(s)

Autorise la personne ci-dessous à récupérer mon (mes) enfant(s):

Nom : ..... Prénom : .....

Le ou les :

.....

Cette autorisation est remise à la ville de Deuil-La Barre pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Deuil-La Barre, le ..... Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :